LA MULTIPLICATION DES KIDNAPPINGS FAIT PEUR AUX ALGÉRIENS

Familles en alerte

La tragédie qui a frappé la petite Nihal a soulevé une onde de choc qui n'en finit pas de secouer la société. Un véritable malaise s'est emparé des familles algériennes prises entre la terreur d'être confrontées à un drame similaire et des interrogations sans fin sur les raisons de ces kidnappings et les moyens de s'en prévenir.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - Mercredi 10 août, aire de jeux de Dely-Brahim. Un groupe de parents commente une toute récente information : une jeune fille de 22 ans, enlevée quelques heures plus tôt, vient d'être retrouvée séquestrée dans une cabane à Bouchaoui. Les chaînes de télévision privées passent la nouvelle en boucle sans donner de détails.

Ce nouveau kidnapping intervient 24h seulement après l'enlèvement d'un homme de 55 ans à Dely-Brahim. Comme pour la jeune fille de 22 ans, il a pu être repéré et sauvé grâce à son téléphone portable. Les deux événements sont la goutte qui fait déborder le vase. Ils viennent ancrer plus profondément l'effroi qui s'est emparé des Algériens après l'enlèvement de Nihal.

«Dieu merci, ils ont été sauvés, mais ces histoires confirment que les victimes les plus exposées sont les enfants, ils n'ont pas les moyens de réagir. Personnellement, je vis très mal tous ces récents événements. Je les gère mais intérieurement je les vis très mal.» L'homme est père de deux filles qui viennent régulièrement jouer ici. Il y a encore quelques jours, les deux filles avaient la permission de venir s'amuser ici sous la surveillance de la mère qui les guette de la fenêtre. Mais, aujourd'hui, il n'en est plus question. «Elles n'ont plus l'autorisation de sortir seules. Elles attendent que je revienne du travail ou parfois même les week-ends pour aller jouer.»

Ce père de famille refuse de laisser ses filles, y compris sous la garde de leur maman, à l'extérieur. «J'ai peur qu'elle ne puisse pas les surveiller comme il faut, mes filles sont turbulentes.» Le sujet passionne, inquiète.

Tous les parents que nous approchons acceptent volontiers de s'exprimer comme dans un désir inconscient de pouvoir participer à gérer la situation. «Il est vrai que nous sommes beaucoup plus vigilants actuellement. Nous avons décidé de ne plus aller dans les endroits très fréquentés pour les besoins de la surveillance. Depuis l'affaire Nihal, nous ne sommes plus allés à la mer par exemple, il y a trop de monde, on a peur de les perdre.» Bizarrement, ce père refuse de laisser ses trois enfants sous la garde exclusive de son épouse. «Je refuse même de la laisser les emmener aux fêtes de mariages, c'est de cette façon que Nihal a été enlevée. Je préfère les garder avec moi. La situation est très floue, on ne comprend pas ce qui se passe.»

Photo : DR

Peur et vigilance des parents.

A l'aire de jeux de Dely-Brahim, à la forêt qui fait face au 5-Juillet, comme dans les lieux de jeux de Bouzaréah et ses environs, tous les parents accostés utilisent les mêmes termes : «Peur et vigilance». Peur de l'inconnu surtout. Chacun y va de son explication. «Il y a beaucoup de drogués dans notre pays. Avez-vous vu ces quantités de drogue que les Marocains nous déversent. Les jeunes sont désœuvrés, l'échec scolaire est total, ils s'adonnent aux narcotiques et après, ils ne savent plus ce qu'ils font. L'Algérie a produit des détraqués et une masse de personnes sans repères. Nous ne sommes qu'au début d'une situation ingérable.» Son fils de 17 ans l'accompagne à la nouvelle forêt de Ben-Aknoun. «Le jour de l'enterrement de Nihal, ma mère a été malade, elle avait très mal à la tête, le choc a été trop fort.» Le jeune homme est révolté.

«Tout est de la faute des parents qui laissent leurs enfants sortir seuls. Il faut une loi qui punit les personnes qui laissent leurs gosses dehors toute la journée.» L'idée est développée par bien des personnes interrogées. Pour beaucoup, «la solution aux kidnappings d'enfants ne peut passer que par une vigilance accrue des familles. Or, beaucoup de personnes restent inconscientes ; on voit encore plein d'enfants jouer seuls dans la rue, après on demande la peine de mort. La peine capitale n'a pas été abolie aux Etats-Unis, pourtant les crimes horribles se poursuivent. C'est la prévention qu'il faut».

Beaucoup de parents interrogés en veulent aux médias d'avoir fait glisser le débat vers la peine de mort. Selon eux, la priorité est d'abord de comprendre l'origine du problème pour mieux agir.

Trois raisons principales sont évoquées : la drogue, les règlements de compte et la pédophilie. Mais personne n'en est vraiment convaincu. «Tout le monde sait qu'il y a des groupes maffieux dans notre pays, certains veulent faire passer des lois, d'autres sont en conflits d'intérêts, la situation politique est très floue dans notre pays, c'est ce qui favorise l'apparition de tels phénomènes. Quelles que soient leurs origines, ces kidnappings ont réussi à instaurer un véritable climat de peur».

A. C.

INDUSTRIE MILITAIRE

Une usine d'hélicoptères algéro-italienne

Avec l'élargissement de ses activités industrielles au montage d'hélicoptères, l'Armée nationale populaire (ANP) est en passe de devenir le deuxième acteur industriel du pays après la géante Sonatrach et prendre une envergure économique internationale.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Dans un communiqué diffusé avant-hier, le ministère de la Défense nationale (MDN) a annoncé la signature d'un protocole d'accord de partenariat industriel et commercial avec le groupe italien Leonardo-Finmeccanica pour le montage d'hélicoptères de marque AugustaWesland sur le site de Aïn Arnat dans la wilaya de Sétif.

«Les parties à ce protocole ont convenu dès cette année de créer une société commune algéro-italienne dédiée à la fabrication d'hélicoptères (…) Il est fixé à cette société, dès les premières années et après construction des installations, l'objectif majeur de produire trois types d'hélicoptères légers et moyens pour divers usages, parmi lesquels le transport de personnels et de cargaisons, l'évacuation sanitaire et la surveillance et le contrôle», a indiqué le MDN.

Déjà locomotive des secteurs électronique, mécanique et textile, l'élargissement des activités industrielles de l'Armée nationale et populaire (ANP) au montage d'hélicoptères dont l'objectif de départ est l'exportation, lui donne une envergure économique résolument internationale. «Cette société bénéficiera dès son lancement d'un réseau de distribution local et à l'international, et d'un service après-vente incluant l'ensemble des échelons de réparation», a ajouté le MDN dans le même communiqué.

En effet, l'ANP qui était déjà un acteur économique majeur dans les années 1960 et 1970 à travers la Direction nationale des coopératives (DNC-ANP) qui disposait d'une grande entreprise de bâtiment et gérait des ateliers de chaussures de confection ainsi que les imprimeries de l'armée, avant de se séparer de ces activités à partir du milieu des années 1980 pour ne garder que la fabrication des munitions, revient en force sur la scène économique. L'Entreprise des réalisations industrielles de Seriana (Eris) a récemment élargi ses activités aux pièces de rechange à usage général et au secteur de la santé qu'elle fournit en appareillages comme les fixateurs orthopédiques et autres appareils paramédicaux. Et d'autres entreprises militaires de création récente ont pris des participations dans les secteurs du textile, de l'électronique et de la mécanique.

Ainsi, l'Etablissement d'habillement et couchage (EHC) a pris 60% des actifs de sept complexes publics de textiles qui forment désormais l'Entreprise algérienne des textile industriels et techniques (Eatit). Le Groupement de promotion de l'industrie mécanique (Gpim) de Constantine et l'Etablissement de développement de l'industrie des véhicules (Ediv) de Tiaret se sont associés avec des constructeurs automobiles allemands pour le montage de diverses constructions mécaniques. Avec Daimler, propriétaire de la marque Mercedes-Benz pour la fabrication de camions et de bus à Rouiba (Alger), les véhicules utilitaires à Aïn Bouchekif (Tiaret) les moteurs à Oued Hamimime (Constantine), et, avec Rheinmetal pour la fabrication de véhicules blindés à Aïn Smara (Constantine).

L'ANP est active dans le secteur électronique à travers la Société commune algérienne de fabrication de systèmes électroniques (Scafse). Cette société s'est associée en 2012 avec l'électronicien national Enie et le groupement allemand Degfa formé des entreprises Cassidian, Rohde et Schwarz et Carl Zeiss, pour la fabrication à Boumlik (Sidi-Bel-Abbès) de radars de détection terrestre, de caméras thermiques, télémètres laser et autres moyens de communication tactique.

Le montage d'hélicoptères va ainsi intégrer l'ANP dans un autre secteur économique plus pointu. «Ce programme industriel est à même de soutenir, au niveau national, le développement des activités de haute technologie dans les domaines de matériaux composites, de mécanique de précision, de l'électronique et de l'optoélectronique», a conclu le communiqué du MDN.

L. H.

TRANSPORT MARITIME URBAIN ET DE PLAISANCE

Les conditions d'exercice clarifiées

Les conditions et modalités d'exercice des activités de transport maritime urbain et de plaisance à but lucratif sont désormais définies par un décret exécutif publié au Journal officiel n°44.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Ce décret concerne le transport maritime urbain, le pescatourisme (activité de loisir ayant pour objectif de faire embarquer des touristes à bord de bateaux de pêche professionnelle ou de barges ostréicoles), la balade en mer, le bateau-restaurant et la plaisance sur des engins nautiques à moteur.

Le texte précise que ces activités doivent être exercées par des personnes physiques de nationalité algérienne ou morales de droit algérien, qui ne figurent pas dans le fichier national des fraudeurs.

L'exercice des activités de transport maritime urbain et de plaisance est subordonné à l'obtention d'une autorisation délivrée par le ministre chargé de la marine marchande.

Le postulant à l'autorisation est ainsi soumis à une enquête administrative effectuée par les services de sécurité compétents dont l'avis est transmis au directeur de la marine marchande et des ports dans un délai de vingt (20) jours, à compter de la date de leur saisine, note le texte. Aussi, il est institué trois commissions régionales d'Alger, d'Oran et d'Annaba, commissions chargées d'examiner et de statuer sur les demandes d'autorisation et d'annulation des autorisations d'exploitation.

Les compétences territoriales des commissions sont fixées comme suit : Commission régionale d'Alger regroupant Chlef, Tipasa, Alger, Boumerdès et Tizi-Ouzou. La commission régionale d'Oran qui chapeaute : Tlemcen, Aïn-Témouchent, Oran et Mostaganem. Et une commission régionale d'Annaba qui englobe : Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf.

L'autorisation pour l'exercice des activités de transport maritime urbain et de plaisance est octroyée pour une durée de 5 ans renouvelable, est-il noté. Il convient de préciser que le navire reste assujetti à une inspection annuelle de sécurité, par l'administration maritime locale, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. «L'autorisation est personnelle, elle n'est ni cessible ni transmissible et ne peut faire l'objet d'aucune forme de location», relève-t-on dans le texte précisant que cette autorisation est «précaire et révocable».

En outre, l'autorisation peut être refusée si les conditions nécessaires à son octroi ne sont pas réunies. La décision de refus de l'autorisation doit être motivée et notifiée au postulant par le ministre chargé de la marine marchande.

Le coup d'envoi de la première ligne maritime reliant le port d'Alger à celui d'El-Djamila (Aïn Benian), à l'ouest de la capitale, par l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV a été donné à l'été 2015, comme ligne-pilote. S'en est suivie l'ouverture de la ligne Alger-Cherchell passant par Tipasa ainsi que d'autres.

Le ministre des Transports, Boudjemâa Talai, avait annoncé que des lignes de transport maritime des voyageurs pourront être créées à l'avenir en cas d'enregistrement de demandes dans ce sens.

Lors de son passage en juin dernier au forum d'Ech Chaâb, M. Talai a souligné que l'entreprise publique ENTMV ne peut prendre en charge l'ouverture de toutes les lignes maritimes, suggérant aux acteurs privés à s'y intéresser de près.

Y. D.